

« Proposer la médiation, c'est promouvoir la bienveillance dans les relations d'aide à domicile ou en institution »



Association adhérent à la FENAMEF

En convention avec RhônALMA, service du CRIAS.



« Apaiser les relations, se concerter, pour mieux accompagner... »

A LYON

2 rue du Plat  
69002 LYON ( TCL : arrêt Bellecour)

En cas de difficulté de déplacement pour la personne âgée ou malade, médiation possible en institution ou à domicile

Contactez nous.

04 72 43 06 54

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 13h



[www.cfmediation.com](http://www.cfmediation.com)



Centre de la Famille  
et de la Médiation

La médiation dans les contextes de vulnérabilité

Vieillesse, maladie, handicap.  
Domicile, Hôpital, EHPAD.  
Famille, professionnels.

Directrice : Véronique JACQUEMAIN  
Présidente : Marie LACROIX  
Présidente d'honneur : Liliana PERRONE



# LA MEDIATION, DES LIENS SOLIDES DANS LES CONTEXTES DE VULNERABILITE

## Pour qui?

### La médiation familiale

S'adresse aux familles et à leur parent âgé, malade ou en situation de handicap.

Afin qu'ils puissent ensemble prendre des décisions relatives à son lieu de résidence, aux modalités de son accompagnement, à une mesure de tutelle ou de curatelle, au sort d'un bien, aux participations financières.

### La médiation en « équipe de soin »

S'adresse aux familles, au parent vulnérable et aux professionnels de l'accompagnement et du soin.

Afin qu'ils puissent trouver ensemble des modalités de collaboration : un meilleur partage des rôles et des places, un modus vivendi.

Pour une meilleure communication et une prise de décision concertée relative aux soins, à l'accueil ou à l'hébergement du parent.

## Pour quoi?

Dans les situations de tension, de conflit, de blocage

Mettre en place les conditions d'une rencontre et offrir un cadre de gestion des tensions et conflits.

Donner à chacun la parole, y compris à la personne âgée, malade ou en situation de handicap.

Prendre des décisions partagées dans le respect des places respectives.

Trouver un accord prenant en compte les besoins, les possibilités et intérêts de chacun.



## Quand?

Quand les conditions de vie ou d'accueil du parent, à domicile ou en institution, ne semblent plus adaptées et que des aménagements sont à discuter en famille.

Quand l'aidant familial se fatigue et recherche l'aide et le soutien de ses enfants, frères ou sœurs.

Quand les frères et sœurs s'inquiètent pour leur proche.

A la sortie de l'hôpital quand un hébergement doit être trouvé et l'accompagnement repensé en famille.

Au moment de l'entrée en institution, pour un accueil parlé, concerté et consenti.

Dans les situations de tension entre professionnels et famille au domicile ou en institution.

Les médiateurs ont un Diplôme d'Etat de Médiateur Familial et une formation en gérontologie. Les entretiens sont confidentiels. Les médiations « en équipe de soins » impliquent une convention avec l'organisme employeur. Les tarifs sont adaptés aux revenus. Le premier entretien est gratuit.